

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

L'An deux mil vingt-et-un et le 11 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROÏELLE, Franck FOVIAUX, Ludovic LECAT (à compter de la délibération n°2021/03/03), Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY, Alain BOULANGER, Fabien DUBOIS, Sébastien MÉNARD (à compter de la délibération n°2021/03/02), Mathieu SAINTE-BEUVE, Mathieu DOUAY (à compter de la délibération n°2021/03/03)

Madame : Corinne LONGFILS

Absents excusés : Monsieur Vincent SIMON a donné pouvoir à Monsieur FOVIAUX

Madame Sophie WAGNER a donné pouvoir à Madame LONGFILS

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

OUVERTURE DE SÉANCE

* DÉLIBÉRATION N° 2021/03/01

SE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise) : adhésion de la Communauté de Communes Thelloise

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en délibération du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

* maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux)

* maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

* DÉLIBÉRATION N° 2021/03/02

École « Les Bourgeois » : demande de commandes pour la classe CP-CE1

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier en date du 18 février 2021 émanant de Madame Hélène DAUSSE, enseignante CP-CE1, ayant pour objet : commande de classe. Il en ressort de celui-ci que l'enseignante aimerait commander chez Manutan deux meubles étagères pour un montant de 416.54 € et une chaise 106.62 soit un total de 523.16 € TTC. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de procéder à la commande.

* DÉLIBÉRATION N° 2021/03/03

Travaux à effectuer pour le futur cabinet médical

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que des devis et demandes de subvention sont actuellement en cours afin de mettre aux normes et en conformité le futur cabinet médical installé dans l'ancienne école.

Ci-après les travaux envisagés : plafond & cloisons, éclairage prises informatique +tableau électrique, pose porte/remplacement châssis/deux moteurs volets roulants, peinture & sol, ouverture porte/création accès PMR, fourniture lave-main/sanibroyeur/modification radiateur, installation alarme intrusion, extincteurs.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de donner suite à ce projet et prévoit d'inscrire 70 000.00 € au Budget Primitif 2021

* DÉLIBÉRATION N° 2021/03/04

Présentation du projet pour la subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)

Monsieur PAROÏELLE présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet FISAC correspondant à la création de passages piétons PMR devant l'institut de beauté, la boucherie Douchet, la Boulangerie Ménard côté rue des Marronniers et le café des Sports. Il indique que le projet serait d'un montant prévisionnel de 10 000.00 €. Une subvention FISAC par la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Communauté de Communes de l'Oise Picarde sera proratisée par rapport au projet initial.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'inscrire ce projet au Budget Primitif 2021

* Question diverse :

* Monsieur PAROÏELLE interroge les membres du Conseil Municipal quant à la faisabilité de la fête foraine ou toute autre manifestation estivale cette année, afin que s'il devait y en avoir une, la réservation puisse être effectuée.

L'ensemble du Conseil Municipal a estimé qu'il est trop tôt au vu de la crise sanitaire de se projeter pour quelque manifestation estivale et qu'il faut rester prudent. De ce fait, et à ce jour, aucune manifestation n'aura lieu cet été.

La séance est levée à 19h30.

Jacques TEINIELLE
Maire

